



NWT RENTAL OFFICE
BUREAU DU RÉGISSEUR DES TNO

DEMANDE AU RÉGISSEUR

RÉSERVÉ À L'USAGE
DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

1. Dans l'affaire opposant : _____
le demandeur (ou les demandeurs)

et _____
l'intimé (ou les intimés)

2. Je, _____ soussigné,

Locateur

Locataire

Mandataire de la
partie demanderesse

dépose une demande pour une ordonnance en vertu de l'article ou des articles _____

de la **Loi sur la location des locaux d'habitation** concernant le logement locatif au :

N°	Rue	App.	Ville ou hameau	Code postal

3. Motif(s) de la demande – voir les directives à la page 2 :

(Utiliser une feuille séparée au besoin)

4. Adresse postale

DEMANDEUR

Tél. (travail) :	Tél. (domicile) :
Télééc. :	Courriel :

INTIMÉ

Tél. (travail) :	Tél. (domicile) :
Télééc. :	Courriel :

Je suis locataire d'un logement public subventionné. MON LOCATEUR EST : _____

5. DOCUMENTS À L'APPUI DE LA DEMANDE

Indiquez lesquels des documents suivants sont joints à la demande.

Veillez fournir trois (3) copies de chaque document.

<input type="checkbox"/> Bail	<input type="checkbox"/> Estimation(s) de loyer	<input type="checkbox"/> Correspondance	<input type="checkbox"/> Affidavit(s)	<input type="checkbox"/> Ordonnance de protection d'urgence	<input type="checkbox"/> Factures
<input type="checkbox"/> Relevé(s) de loyer	<input type="checkbox"/> Avis	<input type="checkbox"/> Reçu(s)	<input type="checkbox"/> Autre(s) : _____		

En date du _____ jour de _____ 20____, }
à _____, aux Territoires du Nord-Ouest. }
Signature du demandeur

AVIS

La **Loi sur la location des locaux d'habitation** permet au régisseur de recevoir des plaintes et d'enquêter sur elles, d'agir comme médiateur en cas de litige et de tenir des audiences qui peuvent donner lieu à des ordonnances ayant force obligatoire pour les parties et pourront être déposées auprès de la Cour suprême.

Représentant des SFP : _____

Code des SFP : Org 82039/account _____ /fund01/area 12/settlement 001/program 00000





NWT RENTAL OFFICE
BUREAU DU RÉGISSEUR DES TNO

DIRECTIVES : DEMANDE AU RÉGISSEUR

Remarque – Pour être complète, votre demande doit inclure :

- * L'exemplaire original signé du formulaire de demande
- * Deux (2) copies du formulaire de demande
- * Trois (3) copies de tous les documents à l'appui

Si elle n'est pas complète, votre demande ne sera pas traitée et vous sera retournée.

Prière de consulter le www.justice.gov.nt.ca et de suivre les liens pour les informations en français pour en savoir plus sur les options offertes pour la présentation d'une demande. Si vous souhaitez des renseignements par téléphone, veuillez appeler l'administration de la Régie du logement au 1-867-767-9254 ou au 1-800-661-0760.

Les directives suivantes visent à vous aider à remplir le présent formulaire. Le texte ci-dessous renvoie à chaque section du formulaire. (Dans le contexte de ce formulaire, veuillez vous considérer comme le « demandeur » et la personne avec laquelle vous avez un différend l'« intimé ».)

1. Inscrivez votre nom ou celui de votre organisation comme demandeur ainsi que celui de votre locateur ou locataire avec lequel vous avez un différend comme intimé.
2. Veuillez fournir votre nom ici et préciser si vous êtes le locateur, le locataire ou un mandataire. Il vous est aussi demandé dans cette section d'indiquer l'article, ou les articles, de la **Loi sur la location des locaux d'habitation** en vertu duquel, ou desquels, vous déposez une demande. Certains des articles de la Loi les plus souvent utilisés figurent ci-dessous. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Veuillez consulter la **Loi sur la location des locaux d'habitation** pour obtenir de plus amples détails à cet égard.

◆ LOI SUR LA LOCATION DES LOCAUX D'HABITATION ◆

LOCATEUR	
Al. 41(4)a)	- Ordre donné au locataire de payer les arriérés.
41(4)b)	- Ordre donné au locataire de payer dorénavant son loyer à temps.
41(4)c)	- Ordre de résilier le bail et ordre donné au locataire de quitter le logement locatif.
Par. 43(3)	- Réparation à l'égard de locataires qui dérangent indûment d'autres locataires ou gênent la jouissance de l'ensemble d'habitation (bruit excessif).
Par. 63(4)a)	- Ordonnance d'expulsion d'un locataire.
LOCATAIRE	
Art. 18	- Retenue d'une partie ou de la totalité du dépôt de garantie par le locateur.
Par. 30(4)	- Obligation du locateur de fournir des services et de maintenir les installations dans un bon état.
33(3)	- Interdiction pour le locateur de retenir la prestation de services essentiels (le chauffage, l'eau, le gaz, l'électricité, etc.).

Selon l'article, ou les articles, de la Loi que vous invoquez, vous devez aussi indiquer l'emplacement du logement locatif.

3. Dressez une liste des faits qui ont conduit au dépôt d'une demande et indiquez la réparation recherchée. Utilisez des pages supplémentaires au besoin. **Veuillez écrire de façon lisible ou taper ce formulaire et l'imprimer.**
4. Fournissez votre adresse postale, votre courriel et vos numéros de téléphone (y compris le télécopieur) ainsi que ceux de l'intimé. Les adresses erronées ou omises peuvent entraîner des retards.
5. Indiquez si vous avez fourni les documents mentionnés ou d'autres documents à l'appui de votre demande.
6. **Frais de demande** : 100 \$ pour les locateurs et 20 \$ pour les locataires
Si vous êtes locataire d'un logement public subventionné ou si vous mettez fin à un bail en raison de violence familiale, aucuns frais ne sont exigés.

Retournez la demande remplie (l'original et deux [2] copies)
ainsi que les documents à l'appui (trois [3] copies) à :

RÉGIE DU LOGEMENT DES TNO

Ministère de la Justice
C. P. 1920
Yellowknife NT X1A 2P4

Une fois votre formulaire de demande reçu, puis rempli par la Régie du logement, deux (2) copies vous seront retournées, accompagnées de tout autre document fourni.

**Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, veuillez appeler la Régie du logement au 1-867-767-9254, ou, sans frais, au 1-800-661-0760, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure locale). Site Web : www.nwtrentaloffice.nt.ca (en anglais seulement)
Courriel : RentalOffice@gov.nt.ca**

Accès à l'information et protection de la vie privée – Lorsque le présent formulaire est fourni à la Régie du logement relativement à une demande déposée en vertu de la *Loi sur la location des locaux d'habitation* (LLLH), les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) s'appliquent aux renseignements personnels. La Régie du logement recueille les renseignements personnels conformément aux diverses dispositions de la LLLH, et la LAIPVP s'y applique. Si vous avez des questions au sujet de la collecte de renseignements, veuillez communiquer avec la Régie du logement.

If you would like this information in another official language, please contact us at 867-767-9256 ext. 82450.
Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, composez le 867-767-9256, poste 82450.